

TABLE DES MATIÈRES

Introduction			
À propos de ce rapport	4		
Notre Société			
À propos de First Mining Gold Corp.	6		
Faits marquants de l'ESG 2023	6		
Un message de notre Chef de la direction	7		
Un message de notre Président	8		

GouvernanceRisque d'entreprise10Supervision de la gouvernance10Diversité, équité et inclusion10Éthique et conformité11

op9po.0	
À propos	13
Impact environnemental	13
Impact social	15
Points forts de l'impact du projet	16

Springpole

Duparquet

À propos	19
Impact environemental	19
Impact social	20
Points forts de l'impact du projet	20

Annexe

Tableau des données consolidées de la DGAS	22
Mise en garde concernant les déclarations prévisionnelles	25





À propos de ce rapport

Nous avons le plaisir de présenter une mise à jour de nos initiatives et résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») pour l'exercice 2023, qui s'est achevé le 31 décembre 2023.

Dans le présent rapport, sauf indication contraire du contexte, les références à la « Société », à « First Mining », à « nous » et à « notre » désignent First Mining Gold Corp. et ses filiales

Étant donné que First Mining Gold demeure dans les phases de développement et d'exploration, notre rapport se concentrera sur nos deux projets phares, le projet aurifère Springpole (le « projet Springpole » ou « Sprinapole »), situé dans le nord-ouest de l'Ontario, et le projet aurifère Duparquet (le « projet Duparquet » ou « Duparquet »), situé dans la région de l'Abitibi-Ouest (ouest) du Québec. Les activités entourant les autres projets n'ont pas été significatives en 2023 et ne sont donc pas détaillées dans le présent rapport.

Alors que nous continuons à faire avancer nos deux projets phares, nous nous efforcerons d'améliorer nos rapports sur les données ESG et leur divulgation dans les prochains rapports. Pour en savoir plus sur ces projets et sur nos autres projets, veuillez consulter notre Rapport ESG 2022 Un aperçu complet des projets de First Mining se trouve dans notre notice annuelle 2023 (en anglais seulement). Nous comprenons l'importance de la transparence et de la responsabilité dans nos opérations et nous nous engageons à fournir des informations claires et précises sur nos pratiques en matière de développement durable. Pour ce faire, nous examinerons régulièrement les évolution.normes potentielles telles que celles proposées par le Conseil canadien des normes de développement durable (CCNDD) et les exigences de divulgation en matière de développement durable imposées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), et nous nous tiendrons au courant de leur évolution.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de notre engagement permanent et annuel à communiquer nos réalisations passées et à partager des informations sur les efforts réalisés et à venir, en mettant en avant notre engagement en faveur des pratiques durables, d'une conduite éthique et d'une gouvernance transparente, et en soulignant l'importance stratégique de ces efforts dans l'élaboration de notre développement continu.

En outre, nous faisons le point sur le processus d'étude d'impact environnemental / d'évaluation environnementale (EIE/EE) à Springpole et sur l'évaluation économique préliminaire (EEP) récemment achevée à Duparquet. Nous discutons également des progrès que nous avons réalisés au cours de l'année écoulée pour répondre aux commentaires reçus dans le cadre des consultations en cours avec les communautés autochtones et d'autres parties prenantes.

À l'exception de quelques mesures quantitatives mises en évidence, les informations fournies dans le présent rapport ESG restent qualitatives, compte tenu de notre phase de développement. Les informations couvrent les activités essentielles qui concernent les indicateurs comptables et les

sujets de divulgation du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) Metals and Mining, y compris les risques et opportunités liés au développement durable. Ces informations figurent à la fin du présent rapport dans notre tableau de données consolidées qui utilise la version 2023-12 des normes publiées par l'International Sustainability Standards Board, qui a assumé la responsabilité des normes de la SASB en août 2022.

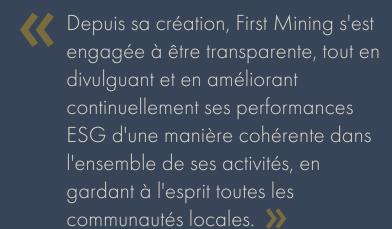
Le contenu du présent rapport est structuré autour des mêmes thèmes et sous-thèmes ESG importants que nous avons identifiés en 2021 et mis à jour en 2022 en comprenant les aspects pertinents pour nos activités. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Pour nous faire part de vos commentaires ou de vos demandes concernant ce rapport ESG, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@firstmininggold.com.

Tout en continuant à faire avancer nos deux projets phares, nous nous efforcerons d'améliorer la communication et la divulgation de nos données ESG dans les prochains rapports.

NOTRE SOCIÉTÉ

À propos de First Mining Gold Corp.	(
Faits marquants de l'ESG 2023	(
Un message de notre Chef de la direction	;
Un message de notre Président	





Keith Neumeyer
Président du conseil d'administration



À propos de First Mining Gold Corp.

First Mining est un promoteur aurifère qui fait progresser, en termes d'onces, deux des plus grands projets aurifères non développés au Canada: le projet Springpole dans le nordouest de l'Ontario et le projet Duparquet dans la région de l'Abitibi-Ouest (ouest) au Québec.

- À Springpole, une étude de faisabilité est en cours, accompagnée de démarches actives d'obtention de permis, marquées par un projet d'EIE/EE publié en mai 2022 et une soumission finale prévue pour 2024.
- La Société a déposé une EEP sur le projet Duparquet en octobre 2023, montrant des résultats positifs..

Outre ces actifs, First Mining supervise également le projet aurifère Cameron en Ontario et détient des participations dans d'autres projets aurifères, notamment Pickle Crow et Hope Brook, qui progressent dans le cadre de partenariats avec FireFly Metals Ltd. et Big Ridge Gold Corp. respectivement.

Fondée en 2015 par M. Keith Neumeyer, First Mining s'est assuré une place sur les marchés financiers avec des cotations à la Bourse de Toronto, sur le marché hors cote (OTCQX) aux États-Unis et à la Bourse de Francfort en Allemagne.

Notre stratégie ESG est la pierre angulaire de nos activités et se concentre sur les points suivants :

- Protéger les ressources naturelles et minimiser notre impact sur les personnes et l'environnement.
- Établir des relations solides et respectueuses avec les communautés d'accueil et les gouvernements.
- Promouvoir des relations inclusives avec les autochtones.
- Faciliter les opportunités qui sont bénéfiques pour les communautés, les employés et les actionnaires.
- Protéger la santé et la sécurité de nos travailleurs.
- S'engager en faveur de l'inclusion et de la diversité à tous les niveaux du lieu de travail.
- Opérer de manière honnête et éthique.

Solidifiant davantage notre dévouement à la durabilité, le 19 janvier 2024 a marqué un moment notable pour la Société avec la nomination de Stephen Lines en tant que vice-président de développement durable.

Faits saillants ESG 2023



de femmes employées à temps plein



de femmes cadres supérieurs



d'employés à temps plein qui s'identifient comme autochtones



total de cas d'accidents enregistrables



total du financement global du soutien aux capacités des communautés autochtones, y compris les études sur les savoirs traditionnels



formation en santé et sécurité dispensée

¹ Inclut les cas de traitement médical, les cas de restriction de travail, les cas de perte d'emploi, les cas d'invalidité, etc.

Un message de notre Chef de la direction

Au nom de l'ensemble de notre Société, je suis ravi de partager le troisième rapport annuel ESG de First Mining. L'année 2023 a marqué plusieurs étapes très importantes dans notre parcours ESG, tant au projet Springpole qu'au projet Duparquet.

Tout au long de l'année, nous avons continué à faire avancer le projet Springpole dans le cadre du processus d'évaluation environnementale (EE). L'examen réglementaire du projet d'EIE/EE a donné à First Mining d'excellentes occasions de recevoir des commentaires et d'optimiser la conception du projet afin de minimiser les effets potentiels sur l'environnement. Il est important de noter que nous avons entamé un dialogue constructif avec les communautés et les organismes de réglementation au cours de l'année écoulée, afin d'établir une compréhension commune des objectifs de l'évaluation et des possibilités du projet, et d'intégrer les commentaires dans le document final de l'EIE/EE, que nous avons l'intention de soumettre officiellement en 2024.

Nos plans visent à être à la pointe de l'industrie en termes d'anticipation, de gestion et d'atténuation des impacts liés au changement climatique et à la gestion de l'énergie, aux résidus et aux déchets, aux ressources en eau, à l'utilisation des sols et à la gestion de la faune et de la flore.

Au total, First Mining a investi plus de 6,8 millions de dollars (plus de 22 millions de dollars depuis 2021) dans le processus d'EE en 2023 par la collecte continue de données de référence, la consultation, les études techniques et d'ingénierie, et le travail de préparation de l'EIE/EE finale.

Les relations avec les autochtones et les communautés demeurent un élément essentiel de notre mode de fonctionnement. Au moment de la publication du présent rapport, First Mining a reçu les commentaires de toutes les communautés autochtones qui ont manifesté leur intérêt pour Springpole et cet engagement a déjà permis d'apporter des

optimisations significatives au projet afin d'accommoder et de reconnaître l'utilisation traditionnelle des terres autochtones dans la région. Nous continuons à travailler avec plusieurs communautés autochtones dans le but de faciliter les processus de consultation propres à chaque communauté, y compris le soutien des capacités pour l'examen des projets autochtones. First Mining est également heureuse d'avoir conclu un accord avec le détenteur autochtone de la licence d'exploitation du terrain de trappage le plus proche du projet Springpole, qui prévoit un soutien continu pour faciliter les activités d'utilisation traditionnelle des terres pendant toutes les phases du projet.

DUPARQUET

Parallèlement, First Mining a continué à faire progresser le projet aurifère Duparquet dans la prolifique ceinture aurifère de l'Abitibi au Québec. Nous avons publié les résultats d'une EEP du projet en septembre 2023, démontrant que Duparquet a le potentiel de devenir l'une des plus grandes mines d'or (en termes d'onces) de la province de Québec. Le développement responsable que nous avons entrepris aura également un effet positif net sur l'environnement grâce à l'intégration du retraitement des résidus historiques et à la construction d'installations minières modernes dans le cadre du plan de réaménagement de la friche industrielle. Nous avons continué à collecter et à mettre à jour des données environnementales de base ciblées et nous travaillons avec la municipalité de Duparquet et ses habitants sur les initiatives de planification du projet. Notre engagement avec la municipalité de Duparquet a été très constructif jusqu'à présent et nous nous réjouissons de faire avancer le projet en alignant nos intérêts sur ceux des parties prenantes locales et des communautés autochtones

Chez First Mining Gold, les principes de l'ESG sont profondément ancrés dans notre mode de fonctionnement quotidien. L'une de nos valeurs fondamentales est la suivante : « nous relevons les défis et nous nous efforcons en permanence de trouver des solutions optimales ». Il s'agit d'une pierre angulaire de notre philosophie d'entreprise ainsi que de notre approche de l'ESG, et je suis convaincu que les lecteurs constateront qu'elle se reflète dans nos actions et nos efforts, tels qu'ils sont détaillés dans ce rapport ESG. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et nous avons hâte de poursuivre notre histoire alors que nous emmenons les projets Springpole et Duparquet, ainsi que First Mining, vers l'avenir

Sincèrement.



Daniel W. Wilton Chef de la direction, First Mining Gold Corp.

INTRODUCTION

Un message de notre Président

Depuis sa création, First Mining s'est engagée à être transparente, tout en divulguant et en améliorant continuellement ses performances ESG d'une manière cohérente dans l'ensemble de ses activités, en gardant à l'esprit toutes les communautés locales.

L'ESG est un sujet crucial discuté à chaque réunion du conseil d'administration et constitue un élément important dans l'établissement de la stratégie et des objectifs de First Mining pour 2024 et au-delà. Alors que nous faisons maintenant progresser deux projets à grande échelle en Ontario et au Québec, la publication du troisième rapport ESG de First Mining et les actions qu'il détaille représentent des étapes importantes dans la croissance ESG de la Société.

Nous sommes très fiers de notre bilan en matière d'amélioration de l'emploi, de passation de contrats avec des entreprises autochtones et en partenariat, et de soutien aux communautés et aux populations autochtones. À la fin de l'année 2023, 19 % de nos employés étaient autochtones, dont 55 % du personnel du site de Springpole. En 2023, First Mining a dépensé 4,7 millions de dollars en biens et services auprès d'entreprises locales et autochtones, soit une augmentation de 24 % par rapport à 2022 et de 58 % par rapport à 2021. First Mining a également versé plus de 150 000 dollars en dons à la communauté au cours des trois dernières années, soutenant la santé et le bien-être de la communauté autochtone, la sensibilisation des jeunes, les programmes sportifs et les événements communautaires.

Les questions ESG sont de plus en plus cruciales dans tous les secteurs, y compris l'industrie minière. La gestion de l'environnement exige une approche fondée sur les meilleures pratiques, la santé et la sécurité des travailleurs doivent être une priorité absolue, et l'engagement, la consultation, la coopération et l'investissement dans les communautés locales, les populations autochtones et non autochtones sont essentiels à la réussite d'un

projet minier. Nous avons constaté que les questions ESG gagnent en importance parmi nos parties prenantes et nous reconnaissons qu'une gestion ESG solide augmente la valeur actionnariale. Cela continuera à guider les décisions d'allocation de capital au niveau du conseil d'administration de First Mining.

DUPARQUET

Le rapport ESG de First Mining s'appuie sur les bases solides de nos deux précédents rapports ESG, démontrant nos progrès sur des engagements solides et prévisionnels en vue du développement futur de sites d'exploitation durables sur le plan environnemental à Springpole et Duparquet.

Sincèrement,



Keith Neumeyer Président du conseil d'administration First Mining Gold Corp.



Risque d'entreprise	1
Supervision de la gouvernance	10
Diversité, équité et inclusion	10
Éthiques et conformité	1



Au cours de l'année écoulée, nous avons fait des progrès considérables pour attirer, retenir et promouvoir la diversité sur le lieu de travail, le pourcentage d'employés à temps plein s'identifiant comme des femmes étant passé de 35 % à 43 %.



Dan Wilton
Chef de la direction
First Mining Gold Corp



Gouvernance

First Mining veille à maintenir des normes élevées de gouvernance d'entreprise, à orienter ses projets vers l'amélioration des communautés autochtones et des parties prenantes, et à assumer ses responsabilités à l'égard de ses employés et de ses investisseurs. Nous perfectionnons en permanence nos pratiques afin d'améliorer nos performances et notre contrôle.

Nous comprenons que notre succès est lié aux bénéfices à long terme des communautés et des régions autour de nos projets. Une gouvernance efficace garantit que nos activités favorisent la croissance économique et le progrès social dans les régions où nous opérons par le biais de l'emploi, des marchés publics locaux et des contributions communautaires et fiscales.

Notre structure de gouvernance met l'accent sur une forte appropriation des questions ESG, sous la direction de notre chef de la direction, Daniel W. Wilton, de notre vice-président chargé du développement durable, Stephen Lines, de notre vice-président chargé de l'exploration et de l'exploitation des projets, James Maxwell, et de notre chef des services financiers, Lisa Peterson. Les questions ESG sont soulevées par les dirigeants de la Société au conseil d'administration lors de chaque réunion.

Le mandat du conseil d'administration renforce notre conviction qu'une meilleure gouvernance d'entreprise est favorisée lorsqu'un conseil d'administration est composé de personnes hautement qualifiées disposant d'un ensemble de compétences diverses et d'une expérience pertinente. En 2023, deux des administrateurs de la Société ont suivi avec succès le programme de formation des administrateurs de l'ICD-Rotman.

De plus amples informations sur nos administrateurs et nos dirigeants sont disponibles dans la <u>circulaire d'information de la direction</u> (en anglais seulement).

Risque d'entreprise

Nous continuons à examiner et à surveiller les risques de notre Société dans le cadre de notre processus d'amélioration continue. Tous les trimestres, nous mettons en évidence les dix principaux risques dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise et nous en informons le conseil d'administration. Ce processus garantit que les catégories de risques spécifiquement liées à l'ESG, telles que l'environnement, le social, la réglementation, la santé et la sécurité, sont bien intégrées au processus de gestion des risques.

Supervision de la gouvernance

Le conseil d'administration de First Mining et la direction surveillent et suivent toutes les considérations ESG émergentes. Lors de réunions trimestrielles, le conseil d'administration discute des questions ESG et reçoit un rapport d'avancement sur les mesures ESG telles que la participation des entreprises autochtones et locales, l'emploi autochtone, la surveillance environnementale et les performances en matière de santé et de sécurité. Nous disposons également d'un mécanisme de réclamation anonyme par le biais de la politique de dénonciation de l'entreprise et de la ligne téléphonique d'urgence.

Diversité, équité et inclusion

First Mining s'engage à promouvoir l'inclusion et la diversité à tous les niveaux sur le lieu de travail, au sein du conseil d'administration et parmi nos cadres et employés. Nos politiques, procédures et pratiques ont été élaborées en tenant compte de ces questions, et nous voulons nous assurer que notre organisation et les membres de notre personnel respectent et apprécient les divers points de vue, expériences, traditions et qualités uniques de nos administrateurs, dirigeants et employés.

Favoriser un lieu de travail qui valorise et reconnaît la diversité des sexes, des âges, des ethnies, des religions, des orientations sexuelles, des opinions politiques ou des handicaps est un aspect essentiel de notre engagement en faveur d'une bonne gouvernance d'entreprise. Les lignes directrices de notre politique de diversité s'appliquent aux administrateurs exécutifs et non exécutifs, ainsi qu'aux employés, qu'ils travaillent à temps plein, à temps partiel ou sur une base occasionnelle.

Au cours de l'année écoulée, nous avons fait des progrès considérables pour attirer, retenir et promouvoir la diversité sur le lieu de travail, notre pourcentage de salariés à temps plein s'identifiant comme des femmes étant passé de 35 % à 43 %.





Éthiques et conformité

First Mining s'engage à agir de manière honnête et éthique, à encourager et à maintenir une culture d'intégrité et à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables. Pour honorer cet engagement, nous continuons à tenir à jour le Code de conduite et d'éthique de First Mining, ses politiques et ses chartes, y compris le Code de conduite et d'éthique de First Mining :

- Politique de dénonciation
- Politique en matière d'opérations sur titres
- Politique de divulgation et de communication
- Politique en matière de vote à la majorité
- Politique de diversité
- Politique environnementale
- Politique relative aux peuples autochtones
- Mandat du conseil d'administration
- Charte du comité des rémunérations
- Charte du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination
- Charte du comité d'audit

À propos	13
Impact environnemental	13
Impact social	15
Points forts de l'impact du projet	16
Calendrier	17



Nous avons facilité le recrutement de consultants techniques pour les communautés autochtones afin qu'ils examinent le projet d'évaluation environnementale et nous avons reçu plus de 600 commentaires de leur part. Nous continuons à organiser des réunions avec les représentants des communautés locales et autochtones pour discuter du projet Springpole.



Lisa Peterson



Springpole

À propos

Représentant, en termes d'onces, l'un des plus grands projets aurifères non développés au Canada, le projet Springpole est situé dans le nord-ouest de l'Ontario, au sein de la ceinture de roches vertes Birch-Uchi, où First Mining gère une tenure minérale de plus de 70 000 hectares. Le projet Springpole comprendra le développement, l'exploitation et, à terme, le déclassement/la fermeture et la remise en état d'une mine d'or à ciel ouvert et d'une usine de traitement du minerai sur site (d'une capacité de production prévue de 30 000 tonnes par jour), ainsi que des infrastructures de soutien. Le projet nécessite également la construction d'une route d'accès praticable en toute saison et d'une ligne de transport d'électricité, ainsi que d'une infrastructure pour le stockage des résidus et des roches minières. Avec une durée de vie de la mine d'environ dix ans, la période de construction devrait nécessiter jusqu'à 650 personnes, tandis qu'environ 300 employés seront nécessaires pour exploiter la mine au plus fort de l'activité.

En mai 2022, First Mining a publié l'ébauche de l'EIE/EE pour le projet Springpole, qui présentait une description complète du projet Springpole et des mesures d'atténuation proposées, ce qui permet d'examiner le projet dans sa globalité.

First Mining a reçu plus de 1 800 commentaires et questions sur le projet d'EIE/EE de la part de réviseurs issus d'agences gouvernementales, de communautés autochtones et d'autres parties prenantes. First Mining a travaillé avec les examinateurs pour répondre à leurs questions et discuter de leurs commentaires et de la façon dont ils seront pris en compte et incorporés dans le projet et les travaux d'évaluation dans l'EIE finale.

First Mining élabore actuellement l'EIE/EE finale qui sera soumise à l'automne 2024.

Impact environnemental

First Mining estime que l'étude et la protection de l'environnement sont des conditions préalables à une planification et à un développement miniers responsables. Par conséquent, la gestion de l'environnement fait partie intégrante de tous les aspects de notre travail lors de la planification de nos projets et de l'exploitation de nos sites. Nous pensons qu'un environnement sain permet de créer des communautés saines, ce qui est fondamental pour les générations actuelles et futures. Au cours de l'année écoulée, First Mining a réalisé des progrès considérables dans le cadre de son engagement à développer des normes élevées de protection de l'environnement en ce qui concerne le changement climatique et la gestion de l'énergie, les résidus et les déchets, l'eau, l'utilisation des sols et la biodiversité.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DE L'ÉNERGIE

En 2023, après un examen approfondi du projet d'EIE/EE, la modélisation de la qualité de l'air et des gaz à effet de serre fait l'objet de mises à jour méticuleuses afin d'intégrer les commentaires reçus des différentes parties prenantes. Ces mises à jour ne sont pas seulement une réponse aux commentaires, mais reflètent également les dernières optimisations de la conception du projet, garantissant une analyse plus précise et mieux informée. Le fruit de ces efforts, qui consiste à aligner les résultats actualisés de la modélisation sur une évaluation des effets potentiels du projet, sera reflèté dans la version finale de l'EIE/EE. First Mining s'efforce également d'atténuer les effets du changement climatique sur ses activités actuelles et futures.



C'est un honneur de travailler dans le département des relations avec les communautés, qui s'est engagé à mettre en place des processus solides de consultation des communautés tout au long de la durée de vie du projet Springpole.

Notre approche de la consultation offre des opportunités aux communautés.



Jennifer Thomas
Responsable de la
communication et de
l'engagement communautaire



Darren Thompson
Technicien en environnement



Depuis sa création en 2015, le camp d'exploration éloigné de First Mining dans le nord-ouest de l'Ontario dépend d'une route de glace hivernale de 40 km pour son réapprovisionnement. Cette route comprend une partie importante de trajet au-dessus du lac Birch, ce qui a donné lieu à plusieurs incidents passés impliquant des véhicules tombant à travers la glace, attribuables à des conditions météorologiques plus chaudes et plus variables au cours des derniers hivers. Pour répondre aux préoccupations en matière d'environnement et de sécurité humaine, First Mining a demandé en août 2023 des permis de construction d'une route d'hiver terrestre pour le réapprovisionnement du camp d'exploration. En février 2024, First Mining a reçu les permis de construction requis du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario, ce qui permettrait de transporter en toute sécurité des fournitures et des personnes par voie terrestre. La route d'hiver serait exploitée de manière saisonnière, en veillant à minimiser les interférences avec l'environnement et les pratiques traditionnelles d'utilisation des terres. Les activités de construction de la route ont été interrompues à la suite d'une contestation juridique du permis de construire par l'avocat de la Première nation de Cat Lake. Le 17 juin 2024, la Première nation de Cat Lake a renoncé à son examen judiciaire après avoir conclu un accord de règlement avec la province. First Mining poursuivra son dialogue avec les communautés autochtones locales pour discuter de l'exploitation en toute sécurité de l'accès nécessaire au camp d'exploration.

Dans le cadre du processus de planification du projet Springpole, les effets potentiels du changement climatique pendant les phases de construction, d'exploitation et de fermeture ont été pris en compte et intégrés dans la planification et la conception de l'infrastructure du projet. Pour évaluer la résilience, les impacts potentiels liés au climat sur le projet ont été identifiés. Des projections climatiques futures ont ensuite été élaborées pour comprendre comment le climat évolue et quelles sont les conditions climatiques futures estimées sur le site du projet.

Les résultats de l'évaluation permettent une prise de conscience du climat et mettent en évidence les points à prendre en compte lors de la phase de conception détaillée. En outre, le projet Springpole a été conçu pour minimiser les gaz à effet de serre (GES) et réduire son empreinte carbone grâce à la construction d'une ligne de transmission de 89 km pour desservir la mine, et conserve un potentiel d'intégration des énergies renouvelables soutenu par une stratégie « Net Zero » qui sera incluse dans l'EIE/EE finale. La stratégie Net Zero de FMG comprend des mesures possibles pour le projet afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- La mise en œuvre de plans de conservation, d'efficacité et de gestion de l'énergie et de la chaleur.
- L'électrification des véhicules de la flotte et l'utilisation de véhicules à faibles émissions.
- Suivi de l'évolution de la technologie d'électrification des camions miniers par les fournisseurs mondiaux.
- Recherche de nouvelles possibilités d'intégrer des sources d'énergie renouvelables dans la planification du projet.

RÉSIDUS ET DÉCHETS

Après la publication de l'ébauche de l'EIE/EE pour le projet Springpole en mai 2022, First Mining a travaillé avec diligence à l'optimisation de la conception de son installation de co-décharge, en tenant compte des commentaires reçus des organismes gouvernementaux et des experts techniques. Cet effort concerté a permis à First Mining de faire progresser considérablement la conception technique. Dans le cadre de cette optimisation, deux améliorations principales du concept initial décrit dans le projet d'EIE/EE ont été mises en évidence, notamment le transport hydraulique des résidus afin de réduire les émissions atmosphériques et d'optimiser la co-disposition avec les roches minières.

Sur notre site d'exploration actuel, nous surveillons la quantité d'eau traitée déversée quotidiennement et avons installé un système d'alerte pour signaler toute irrégularité. Au cours de l'année écoulée, nous avons modernisé le système de traitement des eaux usées sur le site du projet et déplacé les réservoirs de carburant sur le site, plus loin des sources d'eau.

Nous avons également mis en place un système et commencé à suivre les quantités de déchets solides transportés depuis le site d'exploration. INTRODUCTION



EAU

Une gestion complète de l'eau, une utilisation efficace et des technologies de traitement des effluents sont des éléments importants de la gestion environnementale de First Mining dans le cadre de son projet Springpole. Dans le cadre de la planification du projet et de l'engagement des parties prenantes pour le projet Springpole, nous avons conçu un système dans lequel toute l'eau de contact est recueillie en vue d'une éventuelle réutilisation ou d'un traitement. Ce système dirigerait l'eau vers un bassin central d'où elle serait soit recyclée dans le processus d'exploitation minière, soit traitée avant d'être rejetée. Les stratégies détaillées de gestion et de traitement de l'eau à Springpole seront décrites dans la version finale de l'EIE/EE à venir.

UTILISATION DES SOLS ET BIODIVERSITÉ

Depuis plusieurs années, des travaux environnementaux de base sont en cours afin de recueillir des données supplémentaires qui serviront à appuyer davantage le suivi à long terme. Au début de l'année 2023, FMG a lancé une étude régionale sur le caribou dans la zone entourant le site de Springpole. L'étude comprenait un relevé aérien par hélicoptère, suivi d'un programme de pose de colliers sur les caribous.

Dans le cadre de ce programme, 50 caribous ont été équipés de colliers satellites GPS qui sont programmés pour être retirés des animaux dans quatre ans. L'étude permettra d'identifier les zones d'habitat saisonnier importantes et la façon dont les caribous utilisent leur domaine vital afin de soutenir les stratégies de conservation, de gestion et d'atténuation des espèces.

DUPARQUET

ANNEXE

Une autre étude importante a été menée sur le carcajou à partir de février 2023. Elle a consisté à installer 25 stations non invasives de surveillance par capteurs de poils et caméras dans la zone d'étude locale autour du site de Springpole. L'objectif de cette étude est de mieux comprendre l'utilisation du paysage par les carcajous par rapport au projet Springpole.

Nous avons également mené une étude supplémentaire sur l'ADN électronique de l'esturgeon jaune afin d'identifier les sites de frai potentiels et d'évaluer le potentiel de réintroduction de l'espèce en analysant des échantillons d'eau pour détecter l'ADN de l'esturgeon, reconnaissant ainsi les connaissances traditionnelles sur la présence historique de l'esturgeon dans le lac Springpole, bien qu'il n'ait pas été détecté au cours de plusieurs années d'études de référence.

First Mining s'efforce de minimiser et de compenser les effets potentiels de ses activités sur l'utilisation des terres et la biodiversité. À cette fin, nous continuons à collaborer avec les entités gouvernementales et à impliquer les communautés autochtones dans des initiatives de compensation de l'habitat pour les poissons et les caribous.

Impact social

First Mining s'engage à collaborer de manière continue et significative avec les communautés autochtones locales, les agences gouvernementales, les municipalités et les parties prenantes qui ont un intérêt dans nos projets de développement ou qui peuvent être affectées par ceux-ci.

Nous avons récemment ouvert un bureau local à Sioux Lookout pour représenter la Société et offrir aux communautés locales un espace pour communiquer, poser des questions et en savoir plus sur le projet.



RELATIONS AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS

Au cours de l'année écoulée, First Mining a continué à soutenir les communautés autochtones locales dans la réalisation d'études sur les connaissances traditionnelles et l'utilisation des terres, qui serviront de base à la version finale de l'EIE/EE. En outre, nous avons fourni un soutien aux communautés pour l'embauche de consultants techniques chargés d'examiner le projet d'EIE/EE et nous avons reçu plus de 600 commentaires et questions de la part des communautés, auxquels nous avons répondu. Nous continuons à organiser des réunions avec les représentants des communautés locales et autochtones pour discuter du projet Springpole et du processus d'évaluation environnementale. En outre, First Mining parraine des événements locaux visant à promouvoir la santé et le bien-être, avec environ 48 000 dollars versés rien qu'en 2023 pour diverses initiatives communautaires. Nous avons également partagé des informations sur les possibilités de financement du gouvernement et de l'industrie et avons intégré la sensibilisation à la culture autochtone dans l'orientation du site à laquelle participent tous les visiteurs du site de Springpole.

INTRODUCTION

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

First Mining est actuellement en train de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs sur tous les sites de ses projets, y compris Springpole. L'année dernière, nous avons entamé un processus de trois ans pour obtenir l'accréditation COR® (Certificate of Recognition) de l'Infrastructure Health & Safety Association of Ontario (Association pour la santé et la sécurité des infrastructures de l'Ontario). L'objectif de cette certification est de fournir à nos employés des outils efficaces pour développer, mettre en œuvre, évaluer et promouvoir l'amélioration continue du système de gestion de la santé et de la sécurité afin de prévenir ou d'atténuer les incidents et les blessures ainsi que les coûts humains et financiers qui y sont associés.

Cette année, nous avons mis en pratique notre nouvelle norme d'aviation d'entreprise sur tous les sites de nos projets afin de renforcer les mesures de sécurité entourant les opérations impliquant des aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante sous contrat. First Mining a travaillé en collaboration avec des consultants en sécurité aérienne, des fournisseurs de services industriels, des employés et des dirigeants de sites internes pour élaborer des normes d'aviation spécifiques aux environnements d'exploitation des projets. Pour 2023, la Société a fonctionné sans événement de sécurité signalé lié aux opérations d'aviation sur tous les sites de projet.

Enfin, nous mettons la touche finale à une feuille de route destinée à instaurer une culture positive de la sécurité à l'échelle de la Société, avec le développement de carrière et la formation des employés, la formation des dirigeants à la gestion des incidents et aux pratiques d'enquête, et la participation d'un membre de l'équipe de santé et de sécurité à la planification de l'étendue des travaux et à l'élaboration des contrats. Dans un premier temps, nous avons déjà créé un système d'observation de la sécurité basé sur le comportement pour nos activités d'exploration et de géologie, dans un effort continu pour récompenser les comportements sûrs. Ensuite, nous prévoyons une formation TapRooT® à l'investigation des incidents et à l'analyse des causes profondes pour nos responsables HSE et les dirigeants de notre Société. Cette méthode permettra d'améliorer la sécurité, les performances humaines, la fiabilité des équipements et la qualité en enquêtant sur les incidents précurseurs avant que des accidents majeurs ne se produisent.

Points forts de l'impact du projet



55%

du personnel du site de Springpole s'est identifié comme autochtone



3,9M \$

dépensés en biens et services auprès d'entreprises locales et autochtone



Programmes de terrain

achevés, l'évaluation des habitats locaux du caribou et du glouton

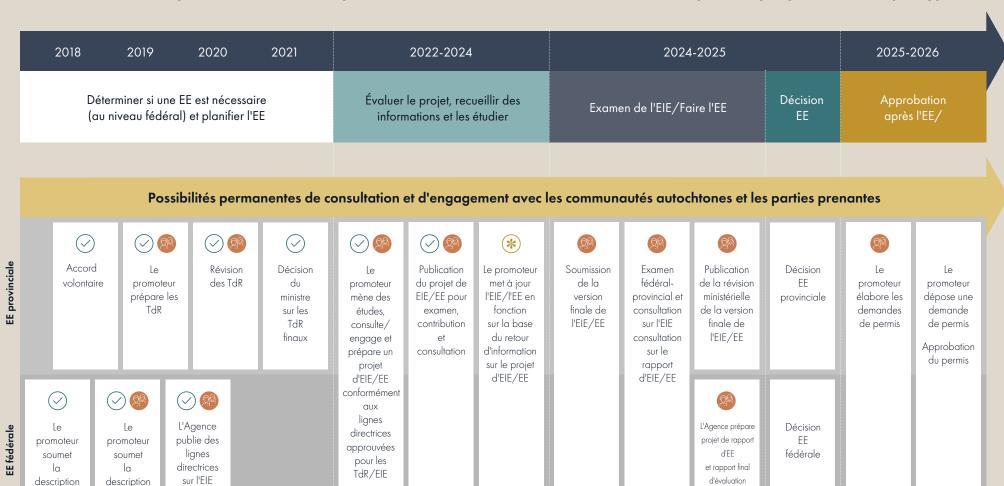
REGARD VERS L'AVENIR

Après avoir publié un projet d'EIE/EE en mai 2022, First Mining recueille actuellement des informations supplémentaires et met à jour l'EIE/EE sur la base des commentaires des communautés autochtones, du gouvernement et d'autres parties prenantes, en vue d'une soumission finale en 2024



Coordination de la procédure fédérale-provinciale d'évaluation environnementale pour le projet aurifère Springpole

ANNEXE





du projet

Possibilité formelle de consultation des autochtones et de participation du public

du projet final



Étape achevée



Nous sommes ici

Acronymes EE - Évaluation environnementale | EIE - Évaluation d'impact sur l'environnement | TdR -Termes de référence

environnementale

A propos	19
Impact environnemental	19
Impact social	20
Points forts de l'impact du projet	20





Steve Lines



Duparquet

À propos

Le projet Duparquet, situé dans la région de l'Abitibi-Ouest (ouest) du Québec, au Canada, est l'un des plus grands projets aurifères non développés (en termes d'onces) en Amérique du Nord. Le projet est situé immédiatement au nord de la ville de Duparquet, qui se trouve à environ 50 kilomètres au nord-ouest de Rouyn-Noranda, au Québec, un important centre de services miniers qui abrite la seule fonderie de cuivre encore en activité au Canada. Le projet comprend l'ancienne mine Beattie, qui a été l'une des mines d'or les plus productives du Québec, produisant plus de 1,2 million d'onces jusqu'en 1956. Après plus de 270 000 mètres de forage entre 2000 et 2018, le projet comprend des ressources minérales de plus de 3,4 millions d'onces d'or dans la catégorie mesurée et indiquée, ainsi que 2,6 millions d'onces d'or dans la catégorie présumée. En 2023, par l'intermédiaire de la filiale en propriété exclusive de la société, Mines d'or Duparquet inc. (anciennement, Clifton Star), nous avons conclu l'acquisition de la propriété Porcupine East auprès d'IAMGOLD Corporation, consolidant ainsi le projet Duparquet de la Société et reliant la tenure minérale du projet par contiguïté à ses projets Pitt et Duquesne à l'est.

Depuis l'acquisition du projet Duparquet, la Société s'est engagée de manière proactive et travaille avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP ») au Québec concernant les matériaux de sous-produits miniers historiques sur la propriété Duparquet. La Société s'est engagée à travailler en partenariat avec la municipalité de Duparquet, les citoyens et la communauté autochtone locale pour identifier et résoudre les problèmes environnementaux dans le cadre de la planification du réaménagement du site.

Le 7 septembre 2023, First Mining a annoncé les résultats d'une EEP positive sur le projet Duparquet. Un rapport technique NI-43-101 pour l'EEP a été déposé le 20 octobre 2023. Les résultats de l'EEP appuient une exploitation minière à ciel ouvert et souterraine de 15 000 tonnes par jour sur une durée de vie de 11 ans. Les données économiques de l'EEP ne tiennent compte que du gisement aurifère de Duparquet situé sur les blocs de claims Beattie, Donchester, Central Duparquet et Dumico et n'incluent pas les ressources minérales définies dans les gisements Pitt Gold et Duquesne (voir la section sur l'estimation des ressources minérales).

La Société a achevé une phase 1 initiale de 4 881 mètres de forage d'exploration, et 2 082 mètres de la phase II du programme, pour un total de 6 963 mètres au projet. La Société commencera la phase III de la campagne de forage, les levés magnétiques et LiDAR aéroportés ainsi que la modélisation géologique 3D élargie à l'échelle de la propriété et le ciblage au deuxième trimestre 2024.

Impact environnemental

First Mining s'est engagée à opérer le projet Duparquet dans un cadre de développement durable qui protège l'environnement, contribue aux communautés locales, respecte les droits de l'homme et les droits des autochtones et adhère à l'ouverture et à la transparence dans les opérations.

En vue de la planification du processus réglementaire, First Mining a poursuivi ses travaux sur les études environnementales de base concernant la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface. En outre, First Mining a entamé des discussions avec les ministères québécois impliqués afin d'aborder les questions environnementales et patrimoniales dans le cadre de l'entretien du site et de la planification du réaménagement de la propriété.

Je suis fier de travailler pour une entreprise respectueuse de l'environnement, des gens et des différentes communautés. Travailler chez First Mining me permet d'évoluer au niveau professionnel dans un environnement d'intégrité et de respect. >>>

> Guillaume Gagné-Samuel Superviseur du site de Duparquet



Impact social

Depuis l'acquisition du projet Duparquet en septembre 2022, First Mining a organisé des réunions avec le MELCCFP, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et le ministère des Mines afin d'entamer des discussions et de les informer. des progrès actuels et de l'étendue des travaux à venir pour le projet. Ces réunions se sont concentrées sur les initiatives d'exploration en cours et sur la conception d'un plan de remise en état de l'infrastructure historique située sur la propriété. First Mining a mis l'accent sur les plans de réaménagement du site, qui aborderont les questions environnementales liées aux activités minières passées, telles que la remise en état des anciens résidus et la gestion des sols contaminés.

RELATIONS AVEC LES POPULATIONS AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS

Des efforts de sensibilisation ont été entrepris auprès de la communauté locale, du conseil municipal et des groupes de loisirs, y compris les clubs de motoneige et de golf, ainsi que du secteur commercial local.

Ces groupes ont été informés des travaux en cours et des étapes de planification du projet Duparquet, et la Société a soutenu les communautés locales par le biais de parrainages et d'événements communautaires. L'élargissement du cercle des parties prenantes pour diffuser des informations sur le projet fait partie de la stratégie future. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à organiser des séances de partage d'informations avec la municipalité de Duparquet et ses habitants, afin d'améliorer le dialogue avec les communautés locales. En 2023, des rénovations ont été effectuées au bureau des relations communautaires aui a été ouvert dans la ville de Duparquet.

Les premières actions de sensibilisation ont également porté sur la communauté locale des Premières nations, située à une soixantaine de kilomètres à l'est du site du projet. Conformément à la politique relative aux peuples autochtones, First Mining reconnaît le lien particulier que les peuples autochtones entretiennent avec leurs terres ancestrales. Nous avons l'intention de donner la priorité à la planification et à la protection de l'environnement dans

ces territoires au cours des phases initiales de planification du projet. Par le biais d'une consultation et d'une coopération approfondies, l'objectif est de développer le projet d'une manière qui s'aligne sur la vision de la communauté. En 2023, les activités de forage d'exploration ont été soutenues par une entreprise de forage locale opérant dans le cadre d'un accord de coopération avec la Première nation Abitibiwinni (Pikogan).

Plus récemment, en septembre 2023, First Mining a organisé une séance de partage d'informations avec les citoyens de la municipalité de Duparquet concernant le projet Duparquet et le conseil d'administration de la Société, y compris l'équipe de haute direction, a visité le site de Duparauet.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Veuillez vous reporter à la page 16 du présent rapport pour obtenir des informations sur les initiatives en matière de santé et de sécurité que nous mettons en œuvre sur tous nos sites de projet.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Après avoir complété son programme d'exploration et annoncé l'EEP positive en 2023, First Mining poursuivra ses activités d'exploration sur le projet Duparquet en 2024.



Points forts de l'impact du projet



1,1 million \$

consacrés à l'état des lieux environnemental et aux travaux de planification

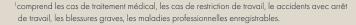


800K \$

dépensés en biens et services auprès d'entreprises locales et autochtones



cas de blessures enregistrés¹





Mise en garde concernant les déclarations prévisionnelles 2



Rapport ESG 2023 de First Mining Gold Corp 22



INTRODUCTION

Tableau des données consolidées de la SASB – Version 2023-12

THÈME SASB	CODE SASB	MESURE COMPTABLE	DONNÉES 2023	
THÈMES ET INDICATEUR	THÈMES ET INDICATEURS DE DIVULGATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE			
Émissions de gaz à effet de serre	EM-MM-110a.1	Émissions mondiales brutes du champ d'application 1, pourcentage couvert par des réglementations limitant les émissions	Comme le projet Springpole n'est pas encore en exploitation ou en construction, une approche basée sur le carburant est utilisée pour estimer les émissions de GES des véhicules et de l'équipement du camp. Au total, 117,5K litres de carburant ont été utilisés à Springpole en 2023.	
	EM-MM-110a.2	Discussion de la stratégie ou du plan à long terme et à court terme pour gérer les émissions du champ d'application 1, des objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs.	Les objectifs de réduction du champ d'application 1 ne sont pas disponibles car aucun n'a été fixé au stade actuel des projets.	
Qualité de l'air	EM-MM-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : (1) CO, (2) NOx (à l'exclusion du N2O), (3) SOx, (4) particules (PM10), (5) mercure (Hg), (6) plomb (Pb), et (7) composés organiques volatils (COV).	À Springpole, des données de référence concernant ces polluants ont été recueillies afin de prévoir la qualité totale de l'air ambiant une fois que la mine sera en construction et opérationnelle.	
Gestion de l'énergie	EM-MM-130a.1	(1) Énergie totale consommée, (2) pourcentage d'électricité du réseau, (3) pourcentage d'énergie renouvelable.	La Société est en train d'élaborer sa stratégie de gestion de l'énergie dans ses projets.	
Gestion de l'eau	EM-MM-140a.1	(1) Total de l'eau prélevée, (2) total de l'eau consommée, pourcentage de chacun dans les régions où le stress hydrique de référence est élevé ou extrêmement élevé.	Un système de surveillance a été mis en place à Springpole et le volume annuel de consommation d'eau douce était de 1,2 million de litres en 2023.	
	EM-MM-140a.2	Nombre d'incidents de non-conformité liés aux permis, normes et réglementations en matière de qualité de l'eau	Nous n'avons pas eu à déplorer d'incidents de non-conformité liés aux permis, normes et réglementations en matière de qualité de l'eau.	
Gestion des déchets et des matières dangereuses	EM-MM-150a.4	Poids total des déchets non minéraux produits	Les activités génératrices de déchets proviennent principalement du camp d'exploration et le montant total n'est pas disponible.	
	EM-MM-150a.5	Poids total des résidus produits	Sans objet car les projets ne sont pas encore en cours d'exploitation ou de construction. On estime que 140 mégatonnes (Mt) de résidus seront produites au cours de la durée de vie prévue de la mine, soit 12 ans.	
	EM-MM-150a.6	Poids total des déchets rocheux générés	Non applicable car les projets ne sont pas encore opérationnels ou en cours de construction.	
	EM-MM-150a.7	Poids total des déchets dangereux générés	Non applicable car les projets ne sont pas encore opérationnels ou en cours de construction.	
	EM-MM-150a.8	Poids total des déchets dangereux recyclés	Non applicable car les projets ne sont pas encore opérationnels ou en cours de construction.	
	EM-MM-150a.9	Nombre d'incidents significatifs liés à la gestion des matières et des déchets dangereux	Aucun incident significatif lié à la gestion des matières et des déchets dangereux n'est survenu en 2023.	
	EM-MM-150a.10	Description des politiques et procédures de gestion des déchets et des matières dangereuses pour les opérations actives et inactives	Aucune politique générale de gestion des déchets et des matières dangereuses n'a été mise en place. Les plans sont en cours de révision. Les procédures de gestion des déchets sont limitées aux zones d'exploration et aux sites inactifs.	
Impacts sur la biodiversité	EM-MM-160a.1	Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs	La Société publie actuellement une politique environnementale sur son site Internet.	
	EM-MM-160a.2	Pourcentage de sites miniers où le drainage rocheux acide est : (1) prévu, (2) activement atténué, et (3) en cours de traitement ou de remédiation.	Information qualitative car les projets ne sont pas encore opérationnels ou en cours de construction.	
	EM-MM-160a.3	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de sites bénéficiant d'un statut de conservation protégé ou d'un habitat d'espèces en danger	Voir le <u>rapport ESG 2022</u> sur la discussion relative aux impacts sur la biodiversité.	



Tableau des données consolidées de la SASB – Version 2023-12 (suite)

DUPARQUET

THÈME SASB	CODE SASB	MESURE COMPTABLE	DONNÉES 2023		
THÈMES ET INDICATEUR	THÈMES ET INDICATEURS DE DIVULGATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE				
Sécurité, droits de	EM-MM-210a.1	Pourcentage des réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité des zones de conflit	Aucun conflit dans les zones environnantes des projets aurifères de Springpole ou de Duparquet.		
l'homme et droits des populations autochtones	EM-MM-210a.2	Pourcentage des réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité des terres autochtones	Voir le <u>rapport ESG 2022</u> sur la discussion relative à l'engagement autochtone.		
F-F	EM-MM-210a.3	Discussion sur les processus d'engagement et les pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, de droits des populations autochtones et d'opérations dans les zones de conflit.	Voir le <u>rapport ESG 2022</u> sur la discussion relative à l'engagement autochtone.		
Relations communautaires	EM-MM-210b.1	Discussion sur le processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et aux intérêts de la communauté	Voir le <u>rapport ESG 2022</u> pour les discussions relatives aux relations avec les populations autochtones et les communautés : Principaux sujets d'intérêt ; Avantages économiques et sociaux.		
	EM-MM-210b.2	(1) Nombre et (2) durée des retards non techniques	Aucun retard non technique n'a été enregistré en 2023.		
	Mesure non-SASB	Total des investissements communautaires	Les dons de parrainage/investissements communautaires de First Mining Gold en 2023 ont été évalués à 150 000 dollars. First Mining a contribué à hauteur de 1,3 million de dollars au soutien des capacités des communautés autochtones.		
	Mesure non-SASB	Dépenses locales en biens et services	First Mining a acheté pour plus de 4,7 millions de dollars de biens et de services au niveau local, y compris auprès d'entreprises autochtones.		
Pratiques de travail	EM-MM-310a.1	Pourcentage de la main-d'œuvre active couverte par des conventions collectives	En raison de la taille de la Société, il n'existe pas de convention collective pour les employés.		
	EM-MM-310a.2	(1) Nombre et (2) durée des grèves et des blocages	Aucune grève ou blocage n'a eu lieu au cours de l'année.		
Santé et sécurité du personnel	EM-MM-320a.1	(1) Taux d'incidence global, (2) taux de mortalité, (3) taux de fréquence des accidents évités de justesse (TFAEJ) et (4) nombre moyen d'heures de formation en matière de santé, de sécurité et d'intervention d'urgence pour (a) les employés directs et (b) les employés contractuels.	(1) Incident de santé et de sécurité en 2023 lié à la fuite d'un fût de molybdène stocké sur le site lors d'opérations antérieures. Le déversement a été nettoyé et les fûts restants ont été stockés dans des conteneurs étanches. (2) Aucun décès n'a été constaté en 2023. (3) Aucun accident évité de justesse en 2023. (4) 174 heures de formation à la santé et à la sécurité ont été dispensées.		
Éthique et transparence des affaires	EM-MM-510a.1	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur	La Société se conforme à la loi canadienne sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE), qui exige la publication des paiements aux entreprises étrangères et nationales de plus de 100 000 \$. Nos rapports LMTSE sont disponibles sur notre site Internet.		
	EM-MM-510a.2	Production dans les pays qui occupent les 20 derniers rangs de l'indice de perception de la corruption de Transparency International.	Aucun. Le Canada se classe 12e sur 180 pays dans l'indice de perception de la corruption 2023 de Transparency International.		

Tableau des données consolidées de la SASB – Version 2023-12 (suite)

THÈME SASB	CODE SASB	MESURE COMPTABLE	DONNÉES 2023	
THÈMES ET INDICATEU	THÈMES ET INDICATEURS DE DIVULGATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE			
Diversité, équité et inclusion	Mesure non-SASB	Effectif par genre (1) effectif total : employés à temps plein et contractuels, (2) cadres supérieurs (cadres supérieurs, directeurs et vice-présidents), (3) membres indépendants du conseil d'administration, (4) nouvelles recrues	1) 43% d'employés du sexe féminin	
			2) 79% de salariés à temps plein et 21% de contractuels	
			3) 27% de femmes à des postes de direction	
			4) 20 nouvelles embauches, dont 45% de femmes	
	Mesure non-SASB	Pourcentage de salariés par appartenance ethnique : autochtones, minorités visibles, personnes handicapées, blancs	1) Salariés autochtones – 19%	
			2) Minorités visibles – 17%	
			3) Blancs - 64%	
	Métrique non-SASB	B Pourcentage de salariés par tranche d'âge	1) Âge 20-30 : 14%	
			2) Âge 31-40 : 24%	
			3) Âge 41-50 : 36%	
			4) Âge 51+: 26%	
Gestion des installations de stockage des résidus	EM-MM-540a.1	Tableau d'inventaire des installations de stockage de résidus : (1) nom de l'installation, (2) emplacement, (3) statut de propriété, (4) statut opérationnel, (5) méthode de construction, (6) capacité de stockage maximale autorisée, (7) quantité actuelle de résidus stockés, (8) classification des conséquences, (9) date de l'examen technique indépendant le plus récent, (10) constatations matérielles, (11) mesures d'atténuation, (12) le PPIU spécifique au site	Voir le <u>rapport ESG 2022</u> sur les discussions relatives aux résidus et aux déchets : Planification de la gestion des résidus.	
	EM-MM-540a.2	Résumé des systèmes de gestion des résidus et de la structure de gouvernance utilisés pour contrôler et maintenir la stabilité des installations de stockage des résidus.	Voir le r <u>apport ESG 2022</u> sur les discussions relatives aux résidus et aux déchets : Planification de la gestion des résidus.	
	EM-MM-540a.3	Approche de l'élaboration de plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PPIU) pour les installations de stockage de résidus miniers	Voir le <u>rapport ESG 2022</u> sur les discussions relatives aux résidus et aux déchets : Planification de la gestion des résidus.	
MESURES D'ACTIVITÉ S	ASB			
Mesures d'activité	EM-MM-000.A	Production de (1) minerais métalliques et (2) produits métalliques finis	Non applicable car les projets ne sont pas encore opérationnels ou en cours de construction.	
	EM-MM-000.B	Nombre total de salariés, pourcentage de sous-traitants	Nombre total d'employés et d'entrepreneurs en 2023 : 79 % d'employés à temps plein et 21 % d'entrepreneurs. Nombre total d'employés et d'entrepreneurs en 2022 : 70 % d'employés à temps plein et 30 % d'entrepreneurs.	

(

Mise en garde concernant les déclarations prévisionnelles

Le présent rapport ESG contient des « informations prévisionnelles » et des « déclarations prévisionnelles » (collectivement, « déclarations prévisionnelles ») au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières.

Toutes les déclarations, autres que les déclarations de faits historiques, sont des déclarations prévisionnelles et sont basées sur des attentes, des estimations et des projections à la date du présent rapport ESG. Toute déclaration qui implique une discussion concernant des prédictions, des attentes, des croyances, des plans, des projections, des objectifs, des hypothèses, des événements ou des performances futurs (en utilisant souvent, mais pas toujours, des expressions telles que « planifie », « s'attend à », « est attendu », « budget », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention de », « anticipe » ou « croit ») ou des variations (y compris des variations négatives), « anticipe » ou « croit » ou des variantes (y compris des variantes négatives) de ces mots et expressions, ou déclarent que certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « seraient » ou « seront » pris, « se produisent » ou « seront atteints » ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent être des déclarations prévisionnelles. Rien ne garantit que les informations prévisionnelles se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs. pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations.

Dans le présent rapport ESG, les déclarations prévisionnelles concernent notamment : l'engagement avec les contreparties de tous les intérêts stratégiques et redevances de First Mining Gold pour comprendre tout impact ESG potentiel ; l'ampleur ou la qualité des gisements minéraux ; l'avancement prévu des propriétés ou des programmes miniers ; les opérations futures ; les perspectives d'exploration futures ; l'achèvement et le calendrier du processus d'évaluation environnementale pour le projet Springpole ; les possibilités futures de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet Springpole et du projet Duparquet ; la réalisation d'une étude régionale sur le caribou, le carcajou et l'esturgeon dans le cadre du projet Springpole ; l'élaboration de mesures d'atténuation de la qualité de l'air pour assurer le respect des exigences réglementaires ; la portée, le calendrier et l'achèvement d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet Springpole ;

l'examen réglementaire en cours de l'ébauche de l'EIE ou de l'EIE dans le cadre du projet Springpole ; la conception en cours d'une installation de co-décharge pour le projet Springpole ; les activités d'exploration en cours pour le projet Duparquet ; la poursuite de la collecte de données environnementales de base pour le projet Duparquet ; la durée de vie prévue des mines du projet Springpole et du projet Duparquet et la quantité de résidus qui seront produits pendant cette période ; les plans de traitement et de gestion de l'eau de First Mining ; les plans de travail environnementaux de First Mining pour 2024 ; les plans de First Mining pour 2024 dans les domaines des relations autochtones et communautaires et de la santé et de la sécurité des travailleurs ; les priorités de First Mining en matière de gouvernance pour 2024 ; l'avancement prévu du projet Springpole et du projet Duparquet et les perspectives d'exploration futures ; et le potentiel de croissance future de First Mining.

Ces déclarations prévisionnelles, ainsi que toutes les hypothèses sur lesquelles elles sont basées, sont faites de bonne foi et reflètent notre jugement actuel quant à l'orientation de nos activités. Bien que la direction estime que ces hypothèses sont raisonnables, les informations prévisionnelles impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de First Mining Gold soient matériellement différents des résultats, des performances ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par les informations prévisionnelles. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux informations prévisionnelles. Ces facteurs comprennent, entre autres les risques liés à la nature spéculative des activités de First Mining ; le stade de développement de First Mining ; la situation financière de First Mining ; les variations possibles de la minéralisation, de la teneur ou des taux de récupération ; les résultats réels des activités d'exploration en cours ; les résultats réels des activités de remise en état ; les conclusions des évaluations économiques futures ; les fluctuations des conditions macroéconomiques générales ; les fluctuations des marchés des valeurs mobilières ; les changements dans l'environnement national et international ; les changements dans l'environnement économique et social ; les fluctuations des marchés des valeurs mobilières ; l'évolution des gouvernements nationaux et locaux, de la législation, de la fiscalité, des règles de contrôle et des développements politiques ou économiques ; les

risques et dangers associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière (y compris les risques environnementaux, les accidents industriels, les pressions de formation inhabituelles ou inattendues, les effondrements et les inondations); l'incapacité d'obtenir une assurance adéquate pour couvrir les risques et les dangers ; l'existence de lois et de règlements susceptibles d'imposer des restrictions à l'exploitation minière ; les relations avec les employés ; les relations avec les communautés locales et les populations autochtones et les réclamations de ces dernières ; la disponibilité des intrants miniers et de la main-d'œuvre, dont les coûts sont en augmentation ; la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers (y compris les risques liés à l'obtention des licences, permis et approbations nécessaires de la part des autorités gouvernementales) ; les titres de propriété ; et les risques supplémentaires décrits dans la notice annuelle de First Mining pour l'année se terminant le 31 décembre 2023, déposée auprès des autorités canadiennes de réalementation des valeurs mobilières sous le profil SEDAR+ de First Mining à l'adresse www.sedarplus.ca.

First Mining met en garde contre le fait que la liste précédente des facteurs susceptibles d'affecter les résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou sous-entendus par les déclarations prévisionnelles de ce rapport ESG n'est pas exhaustive et que First Mining ne peut garantir à ses actionnaires que les résultats réels seront conformes à ces déclarations prévisionnelles. Les déclarations prévisionnelles contenues dans le présent document sont faites à la date du présent rapport ESG et First Mining décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prévisionnelles, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs, sauf si les lois sur les valeurs mobilières en vigueur l'exigent.

